

# 15<sup>c</sup> Journal du Lot 15<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 34      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 20
2 <sup>e</sup> page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Pourquoi la France est-elle entourée d'animosité. — Autour du traité germano-russe : les visées de Berlin et de Moscou. — Au Maroc : la rupture des pourparlers et la reprise des hostilités.**

Dans sa chronique des *Annales*, le député André Fribourg met en pleine lumière les raisons qui expliquent l'espèce d'animosité quasi générale dont la France est entourée.

On ne nous pardonne pas notre victoire : nos anciens ennemis, parce que vaincus, ne rêvent que d'effacer les traces de leur défaite ; quant à nos alliés et associés, notre victoire semble leur porter ombrage...

Le passage suivant est à citer :  
Telle est bien la situation. Nous sommes entourés d'appétits : appétits financiers, appétits politiques. Tel de nos voisins souhaiterait nous enlever nos colonies et tel autre les régions que la Société des Nations nous a donné mandat de gouverner. Tous peuples qui nous doivent des sommes énormes, soit en vertu de traités politiques, soit en vertu d'engagements commerciaux formels, font l'impossible pour se soustraire à ces engagements, ou les nient absolument. Telles nations que la guerre a gavées d'or veulent nous imposer des engagements financiers si écrasants qu'elles savent que nous ne pourrions les remplir, ce qui leur permettra éventuellement de nous transformer en simples colonies économiques... C'est, aujourd'hui, la revanche de tous les envieux que nous fit notre gloire. Comme dans la vie courante, le non-combattant ou le vaincu se venge sur le combattant victorieux de la passagère humiliation qu'il leur imposa dans leurs cours.

Cet état d'âme, un peu terre à terre, de nos ennemis comme de nos alliés, rend compte tout à la fois de nos déboires avec les États-Unis et des exigences britanniques pour le prompt règlement de nos dettes, des appuis rencontrés par Abd-el-Krim dans sa lutte contre nous.

Mais il explique aussi le traité d'alliance germano-russe.

Toutefois celui-ci n'a pas pour seul objectif l'hostilité envers notre pays : il est aussi orienté nettement contre l'ancienne Entente et la Société des Nations qu'elle créa, avec tout ce qu'elle représente.

M. André Fribourg dégage, sous les euphémismes diplomatiques, la signification véritable du traité.

Les Soviets ont pour adversaires éventuels : la Pologne, jadis simple province russe ; la Roumanie parce que celle-ci lui ravit la Bessarabie qu'elle voudrait bien reconquérir ; les États baltes, naguère soumis à l'Empire des tzars.

De même, l'Allemagne a pour adversaires éventuels : la Pologne, sur une partie de laquelle elle exerça longtemps sa domination et à qui elle voudrait bien reprendre la Haute-Silésie, Dantzig et le couloir polonais ; la Roumanie, à cause des nombreux Allemands résidant en Transylvanie ; les États Baltes, où elle voudrait bien restaurer son influence autrefois florissante.

Une telle communauté de visées, entre Moscou et Berlin devait fatalement les amener à réaliser un front commun.

Maintenant, si on voulait s'efforcer à douter quant aux arrière-pensées germano-soviétiques, les lignes suivantes de *Izvestia*, écrites le 22 avril, c'est-à-dire avant la signature du traité, nous éclairent :

« Le pacte de Locarno, véritable instrument de guerre, ne pourra être rendu inopérant et ne pourra être émuoussé que lorsque l'Allemagne et la Russie marcheront la main dans la main... »

Les vœux des *Izvestia* sont désormais comblés.

Mais les signataires des accords de Locarno peuvent-ils nourrir encore beaucoup d'illusions ?

Les négociations d'Oudjda sont rompues et les hostilités ont repris au Maroc.

Cet événement, que nous avions fait prévoir, ne surprendra personne. Il n'y a pas lieu d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, de regretter cet insuccès.

Certes, la paix, la paix vraie, est souhaitable au premier chef.

Mais celle qu'on nous préparait n'était qu'une fausse paix, qu'une trêve, qui nous aurait obligés dans un avenir très proche à reprendre les armes.

Et, sans doute, dans des conditions moins favorables qu'aujourd'hui.

Les conditions posées par les Franco-Espagnols à Abd el Krim étaient d'une modération extrême.

L'aventurier rifain, après nous avoir amusé pendant de longs jours et avoir profité de ce répit pour se fortifier, a formulé des contre-propositions absolument inacceptables.

Abd el Krim vient donc de commettre une grosse et grave erreur.

Souhaitons que les gouvernements de Madrid et surtout de Paris, désormais exactement instruits des dispositions d'Abd el Krim, sauront aviser aux seuls et bons moyens de réaliser au Maroc la paix véritable.

## INFORMATIONS

### A la S. D. N.

**La prochaine réunion**

Le président en exercice du Conseil de la S. D. N., le vicomte Ishii, représentant du Japon, vient de convoquer à Genève, pour le lundi 6 septembre, la 7<sup>e</sup> assemblée de la S. D. N. Les principales questions dont l'assemblée aura à s'occuper sont celles de la composition du Conseil et de l'admission de l'Allemagne dans la S. D. N.

### Les dettes interalliées

**L'accord franco-américain devant le Sénat de Washington**

On mande de Washington à la *New-York Tribune* que trois sénateurs démocrates, M. Frazier, du North Dakota, M. Mayfield, du Texas, et M. Tyson, du Tennessee, qui ont voté tous trois contre l'accord de la dette italienne et qui l'ont vivement combattu jusqu'au bout, viennent de déclarer tous trois, par lettre, qu'ils voteront l'accord sur les dettes conclues avec la France.

Le motif allégué est que la France, étant donné ses sacrifices pendant la guerre, avait droit à des conditions libérales. En outre, la France est demeurée un pays républicain et le fascisme n'y règne pas.

### En Belgique

**Démission du Ministre des finances**

M. Janssen, ministre des finances, a donné sa démission.

### En Angleterre

**LA GRÈVE GÉNÉRALE**

**Député communiste condamné**

Le député communiste Saklatvala, qui avait été arrêté pour avoir tenu des propos séditieux, puis relâché et déferé à la justice, a été condamné à deux mois de prison.

**Des autos blindées font la ronde**

Des autos blindées, mais sur lesquelles n'était montée aucune mitrailleuse, ont parcouru les rues de Londres.

**Ceux qui sont en grève**

Les mineurs ; les cheminots ; les mécaniciens ; les marins syndiqués ; les dockers ; les chauffeurs de taxis ; les employés du Métro et des transports en commun ; les imprimeurs, compositeurs, clicheurs, etc. ; les métallurgistes ; les électriciens et les employés du gaz.

Soit, au total : 2.500.000 chômeurs.

**Les répercussions en France**

Un nombre anormal de voyageurs ont débarqué à Calais ; les hôtels regorgent de passagers. Le service des marchandises a été totalement supprimé. Le dernier départ, celui du cargo *Walmer*, est parti avec seulement des denrées périssables.

**Une baisse de 50 0/0 sur les primeurs**

Par suite de l'arrêt des expéditions pour l'Angleterre, les primeurs dans tout le Midi, viennent de marquer une baisse de 50 0/0 environ. C'est ainsi que les cerises qui valaient environ 350 francs les 100 kilos sont offertes à 150.

**Le comité international des mineurs va se réunir**

Le comité international des mineurs est convoqué pour samedi cinq heures à Ostende, par le secrétaire du bureau international, M. Hoodges, Angleterre. Deux délégués français ont été désignés pour représenter la France.

## En Bulgarie

### Un incident de frontière

A propos d'une information parue à l'étranger disant qu'une bande de comitadjis bulgares auraient fait une incursion, la veille de Pâques, à Stroumitza, il résulte d'une enquête minutieuse qu'aucune bande n'a passé la frontière bulgare.

L'événement de Stroumitza ne peut être imputé qu'à un incident de caractère intérieur.

## Au Pays des Soviets

**Fonctionnaires spéculateurs fusillés**

Trois hauts fonctionnaires du département des devises et du commissariat des Finances, MM. Léon Voline, Abraham Tehepelevski et Léon Rabinovitch ont été fusillés par ordre de la police politique.

Ces fonctionnaires étaient accusés d'être à la tête d'un groupe qui par des spéculations malhonnêtes en Bourse provoquait une hausse artificielle des devises étrangères et des demandes d'or, faisant subir de ce fait une baisse aux valeurs d'Etat.

## La situation financière

**La baisse du franc cause à New-York une vive surprise**

On est extrêmement surpris à Wall Street de voir baisser le franc, malgré l'absence presque totale de ventes sur cette devise à New-York. Il est évident que le mouvement de baisse vient de l'Europe.

L'étonnement est d'autant plus grand que dans les milieux financiers on est convaincu que la situation financière de la France est meilleure qu'elle ne l'était depuis longtemps et qu'elle sera excellente aussitôt que l'échéance de mai sera payée.

### L'échéance du 20 mai

On sait que des bons du Trésor 1923 (2<sup>e</sup> série) ont été déposés en vue du remboursement à la date du 20 mai pour une somme un peu supérieure à 3 milliards de francs. Le ministère des finances a offert aux porteurs de ces bons du Trésor des bons de la Défense nationale à 3 mois, 6 mois ou 1 an comportant certains avantages.

Dès à présent, plus du quart du montant de l'échéance du 20 mai a été converti.

## Le traitement des fonctionnaires

Le ministre de la justice communique la note suivante :

M. Pierre Laval, garde des sceaux, a reçu mercredi une délégation du cartel des fonctionnaires, venue pour l'entretenir de la question des traitements.

Le ministre de la justice a rappelé les décisions concernant la création de deux commissions chargées de cet examen.

Contrairement à une information publiée, rien n'est modifié en ce qui concerne les engagements pris envers le personnel des P. T. T. par M. Daniel-Vincent, au nom du gouvernement.

## Au Maroc

### LES POURPARLERS D'OUJDJA

**La dernière rencontre**

A la conférence des trois délégations des délégués rifains ont réservé leur réponse à la mise en demeure franco-espagnole.

L'impression dominante est que les conversations vont prendre fin et que toute liberté sera donnée au commandement.

D'ailleurs, du côté espagnol, on signale des préparatifs d'attaque rifaine.

Le contre-torpilleur *Sénégalais* est prêt à appareiller pour Nemours pour ramener les Rifains à Ajdir.

**La rupture**

Les pourparlers avec les délégués rifains sont rompus.

**Tout est prêt pour la reprise des hostilités**

Sur l'arrière du front, tout est prêt ; néanmoins tout semble indiquer que nos troupes ne se livreront pas à de grandes opérations et qu'elles se borneront à celles qui seront nécessaires pour nous porter sur la frontière politique qui a été fixée.

## L'impression à Fez

La nouvelle de la rupture des négociations et la reprise des hostilités a causé une émotion profonde à Fez, où la foire venait d'être inaugurée. C'est vers 4 heures que l'on apprit, par dépêche officielle, que tout espoir de paix était perdu.

**Les grands caïds chez le Sultan**

Les grands caïds présents se rendirent aussitôt chez le sultan, actuellement à Fez, pour lui affirmer leurs sentiments de loyalisme et de dévouement. Ils allèrent ensuite chez le général de Chambrun, commandant la région nord, et lui offrirent de se mettre à la tête de leurs méhallas pour combattre l'ennemi.

**Les hostilités recommencent**

Nos troupes ont commencé l'offensive sur l'Ouergha. Les Rifains réagissent dans la région de Sless, où ils ont amené des contingents sérieux. Ils s'apprêtent à défendre énergiquement Targuist.

## En Syrie

**Des rebelles châtiés**

Les partisans se sont heurtés à un groupe de rebelles dans les jardins de Damas. Ces derniers ont eu deux tués et un blessé. A Homs, les bandits ont attaqué un poste de police du sud de la ville : ils ont été surpris par un détachement de spahis et de villageois, un vif combat a eu lieu. Les rebelles ont eu cinq tués et plusieurs prisonniers. Dans le Djebel-Druze, la journée a été calme. Les chefs de villages soumis ont désigné des otages que l'on gardera à Soueïda, jusqu'à ce que les conditions de soumission soient exécutées.

**La route de Damas redevenue sûre**

M. de Jouveuil, haut commissaire en Syrie, est rentré sans incident par la route de Damas à Beyrouth.

Aux abords de Soueïda, un certain nombre de villages ont fait leur soumission.

## Au Chili

**Un tremblement de terre**

On mande au *New-York Herald* qu'il s'est produit à Santiago du Chili un violent tremblement de terre précédé d'un bruit souterrain qui a semé la panique dans la population.

## CHRONIQUE LOCALE

### La nouvelle crise du franc

**Toujours la confiance**

**Le Gouvernement « délibère » !!!**

**Les ennemis de l'apaisement**

**Les socialistes, adversaires de la Contribution volontaire**

Le franc subit, depuis quelques jours, une nouvelle crise d'une violence inouïe.

La livre a dépassé le cours de 156.

Tout démontre, d'ailleurs, que ce n'est pas la livre qui a monté mais le franc qui a baissé : toutes les devises étrangères appréciées suivent la même progression.

L'opinion publique s'étonne et s'inquiète.

Elle s'étonne, parce qu'elle ne comprend pas que notre devise s'effondre à l'heure même où sévit en Grande-Bretagne un conflit social d'une gravité extrême.

Elle s'inquiète, parce que cette chute ne reflète nullement les réalités économiques et financières.

Cette répercussion désastreuse de la grève britannique sur notre devise s'explique : de nombreux Anglais détiennent beaucoup de francs ; pour défendre leur propre change, ils liquident ces francs pour acheter des dollars.

Non pas pour nous être désagréables, mais uniquement pour se couvrir eux-mêmes, uniquement parce qu'ils n'ont pas confiance en nous.

Et si l'on n'a pas confiance en nous, c'est parce que le franc a perdu en six mois 50 points, soit le tiers environ de sa valeur.

En présence de cette situation angoissante, nos ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis précipitamment.

Un communiqué nous apprend que le Conseil a décidé un ensemble de mesures qui vont être prises d'urgence et seront de nature à modifier la situation actuelle.

Que de fois, le gouvernement n'annonça-t-il pas ainsi des « mesures », et des mesures propres à remédier à la situation !

Jamais les mesures annoncées n'ont rien produit.

Sera-t-on plus heureux aujourd'hui ?

On le souhaiterait ardemment !

Mais vraiment on peut penser que nos ministres manquent un peu de sérieux, en rejetant sur la spéculation tous les méfaits qui nous accablent.

La spéculation n'est pas une cause, mais un effet.

Elle ne se produirait pas, — parce qu'impossible et découragée par avance, — si les conditions politiques où nous vivons ne constituaient un terrain propice à son extension croissante.

La véritable cause, l'unique cause de nos déboires, c'est qu'on a tout fait pour détruire la confiance.

Celle-ci ne saurait se rétablir par un coup de baguette magique.

Il n'est pas douteux que M. Raoul Péret a pris à cœur sa tâche. Il voudrait vraiment sauver le franc.

Mais ses efforts sont en bonne partie contrecarrés.

Ainsi, à l'heure actuelle, l'œuvre la plus importante à réaliser est la contribution volontaire.

Pour que l'appel au pays rende, que faut-il ?

Deux conditions, entre autres :

1<sup>o</sup> un minimum d'apaisement, un effort de détente intérieure ;

2<sup>o</sup> que l'appel aux volontaires ne soit pas combattu.

Or, il est des hommes qui ne veulent pas de l'apaisement.

Il en est d'autres qui ne font peut-être pas tout l'effort voulu d'objectivité.

Ainsi, on parle de liquider le passé. L'intention est excellente.

Mais ne conviendrait-il pas de liquider d'abord et avant tout les « récriminations » politiques, faites uniquement pour maintenir les divisions, — surtout quand elles ne sont pas absolument justifiées ?

N'y a-t-il pas quelque exagération à prétendre, par exemple, que toutes les difficultés de l'heure sont dues à la précédente législature ?

Cette thèse est certainement fautive dans l'absolu.

Elle est aussi souverainement injuste, — car il ne faut pas oublier que les dirigeants d'hier avaient hérité du passif de la guerre !

Dans tous les cas, elle est fâcheuse à l'heure où l'on lance un appel à tous les concourus.

Et bien, c'est avec de tels procédés de polémique électorale qu'on disloque, qu'on désagrège la confiance des citoyens, qu'on ne leur permet pas de constituer le front unique de défense française qui s'imposerait, si vraiment on veut le salut du franc.

Mais s'il y a des paroles imprudentes, il y a aussi des actes.

Or, il est un parti — qui appartient à la majorité gouvernementale — qui a pris position contre la contribution volontaire, sinon officiellement, du moins en fait.

Au Conseil Général de la Haute-Garonne, le député socialiste Bedouce a déclaré que la contribution volontaire est une erreur.

Et son collègue socialiste Vincent Aurioi a déposé sur le champ une motion pour que « le gouvernement propose aux Chambres de transformer la contribution volontaire en une contribution générale sur l'ensemble de la fortune constituée ».

De son côté, M. Ducos, député radical-socialiste, s'est associé à ce vœu.

Comment veut-on, après cela, que la contribution volontaire recueille l'adhésion active, fervente, des populations, si des hommes appartenant à la majorité gouvernementale la combattent ?

Demain, peut-être, nous verrons engager des poursuites contre un pauvre diable, accusé de défaitisme, pour avoir tenu des propos plus désenchantés qu'incendiaries.

Demain, nous verrons peut-être des journalistes poursuivis pour avoir simplement crié casse-cou...

Mais les prédicateurs de l'abstention ne seront, eux, nullement inquiétés.

Ils pourront impunément poursuivre leur œuvre de dissociation nationale.

Comment veut-on, après cela, que la confiance renaisse et que le franc se revalorise ?

M. DAROLLE.

## Vers le scrutin d'arrondissement

Les Conseils généraux ont tenu leur session. Ils ont discuté les petites et grandes questions qui intéressent leur département, et comme de juste, ils ont bataillé ferme sur des demandes diverses que présentent à chaque session, des légions de solliciteurs.

Les Conseils généraux sont, en effet, de petits parlements. Ils sont les dispensateurs de bien de faveurs, et il suffit de se tenir dans les couloirs de la salle des séances pour se rendre compte que tous ceux qui forment le public ne sont pas venus en amateurs, en curieux, suivre les débats qui ont lieu.

On aura beau dire et beau faire, le désintéressement n'est qu'une formule, mais il ne sera jamais une règle.

S'il y a une caisse remplie de sous, ces sous doivent être dépensés, il est donc normal que les quémandeurs se présentent et tentent d'en toucher le plus possible.

Les Conseils généraux, petits parlements départementaux, subissent les sollicitations : oh ! à regret, certes, mais ils les subissent. Il y a une clientèle électorale à sauvegarder.

Mais les Conseils généraux ont, également, une autre clientèle à sauvegarder : c'est celle qui demande que les intérêts généraux du pays soient défendus.

Et c'est ainsi que sous la poussée de cette clientèle-là, les Conseils généraux ont été invités, au cours de cette session, à émettre un avis au sujet de la réforme électorale.

Car la majorité du pays a compris que l'actuel malaise tant politique qu'économique dont il pâtit, est dû au mode électoral incohérent qui a jeté dans le Parlement une représentation composée d'un trop grand nombre d'individualités, qui n'avaient pour tout programme politique que le désir et le plaisir de profiter d'un mandat législatif.

Il est même évident que beaucoup de ces individualités-là ont été surprises de recueillir ce mandat : mais il est encore plus évident que les électeurs, en majorité, ont été encore plus surpris, au lendemain des élections, de voir les résultats de leur vote !

Les Conseils généraux ont décidé de revenir au scrutin d'arrondissement.

Avec ce scrutin-là, pas de surprises : chaque électeur connaissant bien les candidats, votera pour le sien.

C'est le scrutin simple, franc, que l'on peut surveiller. Pas de calculs à faire dans la répartition des « moyennes », des « restes ».

Le plus grand nombre de bulletins portant le même nom d'un candidat forment la majorité.

Et puis, pas de tractations, pas d'amalgames, comme cela se passe avec le système éprouvé qui permet que dans une même liste, il y ait des candidats d'opinions différentes qui, le lendemain de l'élection reprennent leur « liberté » d'opinion et d'action contre leurs co-listiers.

Les électeurs ont tellement compris combien la R. P. avait été néfaste aux intérêts politiques et économiques du pays qu'ils demandent le scrutin d'arrondissement.

Et les conseils généraux qui ont, mieux que quiconque, dans leur canton, reconnu les méfaits de la R. P. se sont empressés de déférer au desideratum des électeurs en votant le vœu en faveur du scrutin d'arrondissement, scrutin, qui, seul, permettra de remettre un peu d'ordre dans les affaires du pays.

Et on sait que le pays en a besoin !

LOUIS BONNET.

**Service Vicinal**

M. Germain Lavesnes est nommé cantonnier de 5<sup>e</sup> classe sur le chemin de grande communication n° 11, en résidence à St-Pantaléon, en remplacement de M. Flouron, appelé à un autre poste.

## A nos Correspondants

### Nouvel affranchissement des correspondances

Les enveloppes, destinées à la rédaction et non cachetées, doivent être affranchies à 0 fr. 15 jusqu'à 50 grammes, et 0 fr. 25 de 50 à 100 grammes.

Les enveloppes cachetées doivent être affranchies comme les correspondances ordinaires 0 fr. 40.

Nos correspondants recevront sous peu des enveloppes affranchies au nouveau tarif.

## AUTOUR DU CONSEIL GÉNÉRAL

On sait qu'un décret ministériel a prescrit l'incorporation de succédanés dans la farine de froment pour la confection de notre pain.

Il faut économiser la farine de froment, paraît-il, alors que dans les campagnes, il y a des stocks considérables de blé.

Mais s'il est nécessaire de mélanger des succédanés à cette farine, pour raisons d'économie, il est encore plus nécessaire de surveiller le mélange.

Le Conseil général du Lot n'a pas hésité à le déclarer.

« Mangeons du pain fabriqué avec du froment et des succédanés, mais surveillons le mélange, parce qu'il est certain que jusqu'à ce jour, le mélange a été fait un peu trop largement. »

Le Conseil général du Lot a donc demandé que des prélèvements d'échantillons de farines mélangées aient lieu et soient soumis à l'analyse.

C'est bien ce que nous avons demandé, ici, et cela, très souvent.

Plusieurs membres du Conseil général se sont aperçus que dans leur canton, il arrivait, parfois, que le pain n'était pas très appétissant.

Combien de fois nous l'avons constaté et dit.

Appétissant : s'il n'avait pas été, souvent, imangeable !

Peut-être que les prélèvements d'échantillons de farines au moulin et chez le boulanger, permettront de rendre meilleur le pain composé de succédanés.

Mais au lieu de surveiller les farines, est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu émettre un vœu de rechercher s'il y a ou s'il n'y a pas encore, en France, beaucoup de blé de la récolte de 1925 et de 1924 même ?

Les résultats de cette enquête seraient, dit-on, probants : ils démontreraient que nous n'avons pas besoin de manger des succédanés et des repasses parce qu'il y a encore beaucoup de blé en granges !

LOUIS BONNET.

## Légion d'honneur

Nous apprenons avec un vif plaisir que notre excellent confrère et ami M. Adrien Gau, rédacteur-correspondant de la « Dépêche », à Cahors est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

C'est une belle récompense accordée à notre confrère dont les efforts professionnels, le dévouement qu'il ne cesse d'apporter à diverses sociétés de la ville (société de pisciculture, syndicat d'initiative du Lot, comité des fêtes), sont hautement reconnus et appréciés par tout le monde.

Nous nous réjouissons de tout cœur de la distinction dont vient d'être l'objet de la part du Gouvernement de la République, notre aimable confrère et ami, et nous lui adressons nos bien chaleureuses et sincères félicitations.

L. B.

## Enregistrement

M. Leyrat, receveur de 5<sup>e</sup> classe à Lapeau (Corrèze) est nommé receveur de 4<sup>e</sup> classe à Lacapelle-Marival. M. Depentis, receveur de 5<sup>e</sup> classe à Salviac est nommé de 4<sup>e</sup> classe à Lalinde.

## Nos Parlementaires

### Améliorations ferroviaires

Ainsi que nous l'avons fait connaître, M. Bouat, député du Lot, et ses collègues de l'Avoyron et du Tarn ont fait, le 5 février dernier, des démarches auprès du Directeur de la Compagnie d'Orléans pour obtenir l'amélioration des relations entre Paris et Toulouse, via Capdenac et notamment entre Brive et Toulouse.

A la suite de ces démarches, M. Bouat vient de recevoir de M. le Directeur de la Compagnie la lettre suivante :

Monsieur Bouat, député du Lot,

Vous avez bien voulu me confirmer la démarche faite auprès de moi, le 5 février dernier, au sujet de la création d'un nouveau train express de nuit dans chaque sens, entre Brive et Toulouse par Capdenac, en prolongement du train de Paris.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître, la création d'un nouveau train express entre Brive et Toulouse nous occasionnerait des dépenses très élevées de combustible, de machines et d'équipages supplémentaires qui ne seraient pas compensées par un accroissement de recettes.

Toutefois, en vue de donner satisfaction dans toute la mesure possible au desideratum dont vous vous êtes fait l'interprète, nous comprenons dans les propositions complémentaires que nous adresserons à M. le Ministre des Travaux publics à l'occasion de notre prochain Service (15 mai), la création, entre Capdenac et Toulouse, d'un nouveau train express bi-hédomadaire prolongeant les trains 71 et 76 de ou pour Paris, le premier, les dimanche et jeudi de chaque semaine (départ de Paris les samedi et mercredi), le second, les lundi et jeudi (arrivée à Paris les mardi et vendredi).

Ces nouveaux trains qui seront en correspondance à Tessonnières avec les trains directs également bi-hédomadaire de ou pour Albi, circuleront dans les conditions d'horaires ci-après, savoir :

	71	Régulier
Paris-Quai-d'Orsay	dép. 19 25	(arr. 6 26)
Capdenac	dép. 19 30	(arr. 6 31)
Albi	dép. 19 35	(arr. 6 36)
Tessonnières	dép. 19 40	(arr. 6 41)
Albi	dép. 19 45	(arr. 6 46)
Toulouse	dép. 19 50	(arr. 6 51)

	66	Bi-hébd.
Toulouse	dép. 15	(arr. 8 21)
Albi	dép. 15 05	(arr. 8 26)
Tessonnières	dép. 15 10	(arr. 8 31)
Albi	dép. 15 15	(arr. 8 36)
Capdenac	dép. 15 20	(arr. 8 41)
Paris-Quai-d'Orsay	dép. 15 25	(arr. 8 46)

Le Directeur de la Compagnie, A. MANGE.

## Enseignement primaire

### Délégations

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 5 mai, ayant effet du 11 du même mois, ont été délégués provisoirement et jusqu'à nouvel ordre les instituteurs stagiaires dont les noms suivent, savoir :

A Léopard : M. Portal, ex-instituteur rentrant du service militaire ;  
A Montgesty : M. Dalard, ex-instituteur rentrant du service militaire ;  
A Reyvignes : M. Carayrou, ex-instituteur rentrant du service militaire ;

A Caniac : M. Delmas, ex-instituteur rentrant du service militaire ;  
A Rocamadour : M. Monteil, ex-instituteur rentrant du service militaire ;

### Compatriote

Notre jeune compatriote M. Jean Vaurès, est nommé sous-chef armurier au 52<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

Nos félicitations au jeune armurier qui est le fils de l'ancien limonadier bien connu de la rue Clemenceau.

### Service vicinal

Sont nommés cantonniers du service vicinal dans le Lot : MM. Balat, Rosignol, Ayroles, Bru, Chantalat, Lavergne, Tocaben, Berthle.

### Avis aux porteurs de rentes

5 0/0 1915

Le ministre des finances fait connaître qu'en vue d'éviter tout retard dans le paiement de leurs coupons, les propriétaires de titres au porteur de rentes 5 0/0 1915 doivent déposer, aux fins de renouvellement, ces titres démunis du dernier coupon à l'échéance du 16 mai 1926, au ministère des finances (direction de la Dette inscrite), 31, rue du Bac, ou aux guichets des comptables du Trésor.

## Chronique Quercynoise

### « CAHORS ! »

Attendu par les lettrés quercynois ce livre arrive avec les beaux jours, au moment choisi pour produire ailleurs l'effet de propagande qu'en attendait son inspirateur et son auteur. Il a tout ce qu'il faut pour y parvenir. D'abord la présentation qui joue dans la fortune d'un ouvrage un rôle dont tout le monde se doute, mais que peu de gens savent complètement. Celle de « Cahors ! » unit la simplicité à l'élégance. On sent que l'éditeur, ayant reçu l'hommage du manuscrit, a mis sa coquetterie à nous le transmettre venant d'aspect et irréprochable de dispositions typographiques. Les écrivains qui furent appelés à l'honneur de fournir des matériaux à cette entreprise, (les vivants tout au moins !) se réjouiront, avec moi, de voir leurs apports aussi heureusement mis en œuvre.

M. Eugène Bosc emploie le mot de mosaïque pour définir une partie, et non la moindre, de son livre. Nul ne pouvait mieux résumer le dessein poursuivi et réalisé. Ce dernier se trouve plus explicitement formulé dans les lettres liminaires qui constituent l'originale préface. « Recueillir les appréciations, jugements et impressions des écrivains de tous les siècles » sur Cahors, telle était la mission acceptée par M. Bosc, à qui M. de Monzie avait demandé : « de faire la « cueillette dans les poèmes et dans « les proses, de fouiller les livres « de voyage et les romans d'amour... »

M. Bosc a accepté d'enthousiasme cette tâche délicate et de longue haleine. La beauté de notre ville a fait parler d'elle beaucoup, depuis les longs siècles qu'elle s'épanouit. Comme la belle vieille de notre François Meynard, Cahors conserve son éclat et le temps n'exerce sur lui que des rigueurs sans arrêt. On n'a donc point cessé de louer sa fière mine et le charme de ses abords. Nul écrivain n'a l'approche sans lui dédier un couplet discret ou enthousiaste suivant son tempérament ; rarement certains aiguisent d'une épigramme la fin de leur envoi. Parmi tant d'appréciations, il était malaisé de choisir sans être trop long d'une part et, d'autre part, sans rien négliger d'essentiel. Il fallait, en outre, que les morceaux cités le fussent avec le souci de faire apparaître, en peu de lignes, la manière de chaque écrivain appelé en témoignage. Enfin, il importait, les rédigeant étant inévitables, de les présenter de façon à ce qu'elles ne fussent jamais fatigantes, qu'elles vinssent appuyer avec une force érigissante, sur tel ou tel objet pour le mieux exalter et non pour l'alourdir.

M. Bosc me paraît avoir réussi à merveille le tour de force littéraire qu'on demandait à son talent et à sa piété cadurcienne. En se bornant, je pense, il nous offre plus de cent textes dont chacun garde son unité bien que détaché d'un contexte et son originalité bien qu'encadré dans une série.

D'abord la ville dans son ensemble, puis le détail de ses grands monuments, ensuite les délices qu'elle offre au gourmet dont se double l'artiste et l'archéologue, enfin un recueil de morceaux choisis qui va d'Ansonne et de Paul Orose à Marcelle Capy et à Valéry Larbaud, en glissant dans les chansons de geste, les chroniques, les mémoires, les romans, les poèmes, les essais et les articles de revue. Chacun de nous connaissait quelques-uns de vers et certaines des proses que voici rassemblés. Mais de combien davantage nous ignorions la douceur, la profondeur, le piquant ?

Les Romains ont peuplé le sous-sol de Cahors d'admirables et minutieuses assemblages de pierre. C'est aussi un travail de Romain, au sens propre comme au sens figuré, que M. Bosc place sous nos yeux. Sa mosaïque possède l'unité d'ensemble, la variété de détail, la simplicité et la vigueur qu'il faut pour plaire aux plus difficiles. Quand ses motifs se répètent, c'est pour mieux concourir à l'effet

de dessin général, en le peuplant comme dit Marot :

De mille fruits, de mainte fleur et plante !  
Eug. GRANGÉ.

## Hôpital-Hospice de Cahors

Mme Maurice Gélis a versé dans la caisse de l'Etablissement, à titre de don manuel, la somme de 1.000 francs, en mémoire du regretté Docteur Gélis qui, pendant près de 30 ans a donné sans compter ses soins dévoués aux malades de l'Hôpital-Hospice.

Au nom des malheureux nous lui adressons nos bien sincères remerciements.

## Heureuse initiative

Dans sa dernière séance, la Commission Administrative de l'Hôpital-Hospice a décidé de donner à diverses salles le nom des Docteurs : Ausset, Gélis, Valat, Mendailles.

Nous sommes heureux que ce témoignage de reconnaissance ait été rendu à ces praticiens dévoués dont toute la vie a été employée au soulagement des misères et des infortunes.

Ils ont présidé à l'évolution de notre établissement hospitalier et c'est grâce à leur concours éclairé que celui-ci est aujourd'hui doté de tous les perfectionnements exigés par l'Hygiène moderne.

La population cadurcienne approuvera sans réserves cette heureuse initiative.

## En faveur de la Contribution volontaire

Au cours de l'Assemblée générale tenue le 2 mai courant, par MM. les Présidents des Mutuelles fédérées à la Caisse de Réassurance départementale contre la mortalité du bétail, il a été décidé de verser au Comité des Contributions volontaires la somme de 1.000 fr. qui seront prélevés sur les fonds disponibles.

On ne peut que féliciter vivement cette Assemblée de son acte de générosité.

## Société des Etudes du Lot

Séance du 29 mars 1926  
Présidence de M. DAYMARD  
Sont présents : MM. Loviot, Laubat, abbé Sol, Teyssonnières, Daynard, Bergon.

M. Jules Bailly, notre excellent confrère de Figeac, fait hommage de son récent travail, *Lou Sermon de Moussu Grandou*. MM. Daynard et l'abbé Sol signalent de nombreux articles parus dans *Les Débats*, *L'Illustration* et *la Petite Girarde*, sur les derniers livres de notre érudit confrère, M. Rey.

M. l'abbé Sol signale dans la « Revue d'Histoire de l'Eglise de France », un article à propos du travail de M. Albe sur la Cour d'Avignon.

M. Teyssonnières a trouvé sur la Revue P. O. Midi, un article intéressant, sur Saint-Céré, à propos du dernier livre de Pierre Banot, *Alberte*, et M. Bergon signale que l'aquarelle en couleurs de Roblot, qui illustre le magnifique rocher bâti de Rocamadour, sert de couverture au Livret guide officiel de la Compagnie d'Orléans, pour 1926.

M. Loviot donne lecture d'un fragment de son grand poème sur le *Siege de Cahors*. M. l'abbé Sol, continue la lecture des « Anciens remèdes », dont il a trouvé le manuscrit, et entretient la Compagnie des procédés empiriques et superstitieux, employés au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour la guérison des fièvres.

M. Bergon poursuit le récit du « Grand siège de St-Antonin » décrit par M. Mommé, érudit quercynois, et signale au passage les faits intéressants se rapportant à la domination anglaise en Quercy.

## Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Jean Viguié, décédé à Levallois-Perret (Seine) à l'âge de 53 ans.

M. Viguié, musicien gagiste au 7<sup>e</sup> d'infanterie, avait été pendant de longues années cantinier, à la caserne Bessières.

Il était très connu à Cahors où il comptait de nombreuses sympathies.

M. Viguié était décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre.

Nous adressons à Mme veuve Viguié, à ses enfants et à la famille nos sincères condoléances.

du dessin général, en le peuplant comme dit Marot :

De mille fruits, de mainte fleur et plante !  
Eug. GRANGÉ.

## Un jugement intéressant

Le tribunal correctionnel de Béziers vient de prononcer un jugement intéressant à propos d'un accident de motocyclette.

Il a retenu la responsabilité d'un pharmacien de Roujan, M. Roques qui avait prêté à son préparateur sa moto.

Ce dernier, qui renversa sur la route un autre motocycliste, qui fut grièvement blessé, a été condamné à 100 fr. d'amende et à 5.000 fr. de dommages-intérêts. M. Roques étant déclaré civilement responsable.

Le tribunal estime que le fait d'avoir prêté sa motocyclette, même un jour férié, à son employé, constituait une négligence dont la responsabilité incombait au pharmacien.

## Réunion des Ascendants de la Grande Guerre

Les Ascendants de toutes catégories sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 9 mai, à 15 heures au Palais des Fêtes (entrée gratuite, présence indispensable).

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 6 mai 1926  
COUPS ET BLESSURES  
Henri Legloy, 38 ans, journalier à Puy-l'Evêque a frappé une femme qui avait adressé des reproches à son fils. Le papa ne voulait pas que son petit fut grondé et cependant le moutard s'était montré impertinent à l'égard de la femme.

Legloy est condamné pour coups et blessures à 50 francs d'amende.

VOYAGE SANS BILLET  
Edmond D... 23 ans et sa sœur âgée de 24 ans montèrent dans le train à Montpezat pour se rendre à Caussade, mais sans prendre de billet.

Le contrôleur les pinça. Cont : 10 francs d'amende à chacun.

INFRACTION  
Pour défaut de carnet d'identité et d'immatriculation, un ouvrier espagnol Manuel Brico, demeurant à Trespoux est condamné à deux amendes de 5 francs chacune.

## ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 1<sup>er</sup> au 8 mai 1926  
Naissances  
Teschim Joseph, à St-Ambroise.  
Moliner Odette, rue de la Halle.  
Malbec Pierre, avenue de la Gare, 5.

Publication de mariage  
Combarieu Armand, auxiliaire au P. O. et Sarlané Charlotte, s. p., à Cahors.

Mariage  
Major Maurice, propriétaire-cultivateur, et Blanc Marie, s. p.

Décès  
Mignot André, 7 mois, rue de la Guinguette.  
Vergne, épouse Vergne, s. p., 36 ans, rue P.-Wilson.  
Delpech, Vve Alexandre, s. p., 80 ans, avenue de la Gare, 1.  
Boudée Arlette, 7 jours, rue St-André, 4.

## SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le Dimanche 9 Mai 1926 par la

Pharmacie PALAME  
Boulevard Gambetta

## PALAIS DES FÊTES

Grande Soirée dansante offerte à la Jeunesse Cadurcienne par la Direction :  
Mercredi 12 Mai, dans la coquette salle du Palais des Fêtes, sera donné une grande soirée dansante avec le concours d'un orchestre symphonique et jazz-band sous la direction de M. Balsaux.

Ouverture des portes à 21 heures.  
Les Dames et Dames qui n'auraient pas reçu leurs cartes d'invitation sont priées de vouloir bien les retirer au Palais des Fêtes, elles leur seront remises gracieusement.

LA DIRECTION.

## Chronique des Théâtres

### ROYAL-CINEMA

Programme des 8 et 9 Mai (mat. et soirées)  
Documentaire - Actualité  
SURVIE MAGIQUE

grand drame en 6 parties dans les décors les plus merveilleux de l'Inde  
Toutou, Totor et Totote  
comédie comique en 2 parties  
Rapid Restaurant, fou-rire en 2 parties

### PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 8 (soirée)  
DIMANCHE 9 (matin et soir)  
L'Amour espiègle

Charmante comédie (6 parties)  
interprétée par Constance Talmadge  
L'Optimiste, comique (2 parties)  
Pathé-Revue, documentaire  
SURCOUF (3<sup>e</sup> époque)

ORCHESTRE  
Direction : G. BALSaux, professeur de violon

Grande Soirée dansante offerte à la Jeunesse cadurcienne par la Direction du Palais des Fêtes, le Mercredi 12 Mai 1926 à 21 heures.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### Vel-Auto-Lotols

Tous les membres de la société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mercredi 12 mai à 21 heures précises au siège social (café de Bordeaux) présence indispensable. Ordre du jour : course du 16 mai. Organisation des contrôles.

### LA COMPAGNIE DU BOURBONNAIS

à l'honneur d'informer ses Abonnés électricité que pour assurer la sécurité des ouvriers travaillant à la réfection du portail de l'Hôtel de Ville (travaux qui nécessitent la démolition partielle du poste de transformation) le courant sera coupé le dimanche 9 Mai, de 7 h. 30 du matin à 19 h. du soir.

### LA FIGEACOISE - VALSE D'HIVER

Musique et Paroles de R. COLY  
J.-B. NOUYRIT, CAHORS

### ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

LUTHERIE D'ART, PIANOS, MUSIQUE, LEÇONS  
Réparations, Accorde, Location

Il est attaché à la maison un RÉPARATEUR spécialiste de Paris pour la réparation des pianos, harmoniums, des tournées suites d'accords sont organisées.

Tous les Travaux sont garantis sur factures  
ACHATS ET VENTES D'INSTRUMENTS ANCIENS  
RÉPARATIONS - EXPERTISES  
J.-B. et Jean NOUYRIT  
24, boul. Gambetta, CAHORS  
TEL. n° 85.

### « TERMINUS-HOTEL »

Le plus Grand Confort  
RESTAURANT CHIC DE GOURMETS

Avec sa Cuisine de premier ordre  
SA CAVE RENOMMÉE  
VINS & LIQUEURS de Grandes Marques  
GRANDES SALLES  
pour Noces, Banquets & Lunchs  
CAHORS - (Nouvelle Avenue)  
TELEPHONE : N° 50

### Arrondissement de Cahors

Lauzès  
Accident. — Nous apprenons que le 11 avril dernier, M. Aubin, domestique chez M. Richard, propriétaire et boucher à Lauzès, qui allait procéder au curage de rigoles d'un pré de M. Richard, fit une chute de bicyclette dans la côte de St-Martin-de-Vers, et se fit d'assez nombreuses blessures.

Deux autres cyclistes, passant peu après, le ramenerent chez M. Richard.

M. le D<sup>r</sup> Jardel, appelé aussitôt, lui donna les soins que nécessitait son état. Nous croyons savoir que d'après M. le D<sup>r</sup> Jardel, et sauf complications, cette chute entraînera une incapacité temporaire de 30 jours.

Nous souhaitons à M. Aubin un prompt rétablissement.

Feuilleton du « Journal du Lot » 7

## ROBERT BOUTEFEU

Chauffeur  
PAR  
la Comtesse de BAILLEHACHE

VII

Le marquis de Plomeur sortit dès le matin et n'osa rentrer qu'à l'heure du déjeuner, tant était grande sa crainte de rencontrer lady Silversmith venant aux renseignements. Il flâna au Bois, flâna le long des belles devantures du quartier de l'Opéra. Il avait une pénible impression de déchéance... et se rendait compte de ce que tout ce qu'il avait aimé était du luxe. Éléance des vêtements, logis somptueux, service zélé, équitation, bibelots choisis, odeurs agréables... beauté, repos, lectures... luxe, luxe ! Maintenant ce serait la fatigue, la sueur qui colle, les nuits dans les taudis ou sur la route, les mains crevassées, les reins alourdis, la tête vide, la guerre, sans l'excitation sainte de la poursuite de l'envahisseur... la petite lutte mesquine et stupide, lassante, quotidienne, pour le pain, pour la vie.

Evidemment il était facile d'accepter, même au dernier moment, l'invitation du prince de la Tour d'Angoumois. C'était se ferrer comme un ver

dans une noisette. Mais Plomeur avait de la race : il n'aurait pu vivre avec le mépris de soi-même.

— Je veux me dépanner par mes propres moyens ! dit-il à mi-voix.

Comme il rentrait, le maître d'hôtel qui prit sa canne et son chapeau, l'avertit :

— Dans le salon chinois est une dame que je ne connais pas. Elle voulait parler à Monsieur le marquis, mais quand elle a su que monsieur le marquis était sorti, elle a demandé monsieur le prince.

Damien ne sut résister au plaisir enfantin d'écouter ce que Maxence dirait à la visiteuse. Il se rendit dans le fumoir dont la porte de communication avec le salon chinois était ouverte ; par là, à travers la glace sans tain, il pouvait voir sans être vu.

Lady Silversmith était venue seule. Elle parlait lentement et assez fort : « ...pour un demoiselle, vous comprend, votre Grâce ? Ce serait pour moi seule, je demanderais pas toutes ces choses, mais pour mon fille, et puis, mon fille et moi, sont désolées de voyager beaucoup, c'est pourquoi. »

Le prince répondit :

— Vous pouvez être certaine, madame, que vous ne sauriez trouver un compagnon, un défenseur plus parfait que Boutefeu. La princesse faisait de longs voyages seule avec lui.

— All right, alors, je suis très

content de être capable engager ce chauffeur. On risque si tellement quand on connaît pas ! Excusez-moi, Votre Grâce, d'avoir dérangé. C'est cause parce que le Marquis était dehors... Je remercie beaucoup Votre Grâce.

Madame, mes hommages !

— Un coup de sonnette, une porte qui s'ouvre, se referme, le choc léger de la grille d'entrée... Maxence passa dans le fumoir :

— Hé ! quoi, vous étiez là ?

— Depuis une minute... C'est très drôle, n'est-ce pas ? Je voudrais bien en rire... Somme toute, c'est une zwanse, comme diraient les Belges... une zwanse... Vous devriez rire aussi.

Le prince était soucieux :

— Oui, je devrais rire... mais je ne trouve pas cela drôle du tout. Cette femme est très commune, autoritaire... Je l'ai prévenue que vous refusiez de vous charger de promener le petit chien... Cela a failli tout rompre... oui, parfaitement !

Damien éclatait de rire :

— Excusez-moi, Maxence... c'est bouffon !  
La Tour d'Angoumois ébaucha un sourire :

— Et quand « entrez-vous » ?  
— Demain matin.  
— Vous êtes bien décidé ?  
— Irrévocablement.  
— C'est bien.

Cette dernière journée fut courte. Le prince partit le soir même avec

son valet de chambre. Le ménage de portiers resta seul à l'hôtel de Plomeur.

**Puy-l'Evêque**  
Notre foire du 5 mai, une des plus importantes de l'année n'ayant pu être tenue par suite du mauvais temps, a été renvoyée à mardi prochain, 11 mai.

### Arrondissement de Figeac

**Figeac**  
Etat civil du 30 avril au 7 mai. — Naissance: Bessière Jean-René. Décès: Cayssac Félix, 65 ans; Delmar Marie, veuve Puchal, 73 ans.

**Arrestation.** — La gendarmerie de Lantouquière a procédé à l'arrestation d'un nommé Louis Malard, 66 ans, né à St-Michel-Loubéjou, mais sans domicile fixe, inculpé d'attentat à la pudeur, violence et coups. Il a été conduit à Figeac et écroué à la maison d'arrêt, à la disposition de M. le Procureur de la République.

**Service des pharmacies.** — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Barriat, rue Gambetta.

**Contribution volontaire.** — Le maire de Figeac fait connaître à ses administrés que les contributions volontaires sont reçues au secrétariat de la Mairie, tous les jours de 9 h. à midi et de 14 h. à 17 h. ainsi que le dimanche de 9 h. à 11 h. Le dimanche est spécialement réservé aux personnes qui, en semaine, sont retenues par leurs occupations.

### Livernon

**Electrification.** — Dimanche 2 mai, les municipalités du canton de Livernon, ainsi que les habitants, avaient été conviés par M. Vaysse, conseiller général, et M. Amouroux, conseiller d'arrondissement, à une réunion où devait être envisagée la question de l'électricité et la formation éventuelle d'un syndicat d'électrification intercommunal. Cette réunion, à laquelle assistèrent M. le sous-préfet et nos députés représentatifs au Parlement, MM. Loubet et Bouët, fut l'occasion d'un échange de vues intéressant.

M. le sous-préfet, qui présidait, donna successivement le parole à MM. Vaysse et Amouroux, qui exposèrent les différentes solutions en présence pour fournir au canton de Livernon la «*foie Lumière*». M. Loubet indiqua nettement la procédure à suivre, dont la première phase consistera à soumettre à l'avis du conseil général une pétition, signée de tous les maires du canton, sollicitant la mise à l'étude d'un projet d'électrification intéressant le canton au mieux en groupe de plusieurs cantons.

M. Bouët, mit au point plusieurs détails. Enfin, un ingénieur du génie rural de Bordeaux donna quelques précieux renseignements pratiques sur l'utilisation du courant et les formalités à remplir.

La réunion se termina par un déjeuner intime autour duquel les élus du canton avaient tenu à grouper les notabilités et les municipalités présentes.

### Espéraliaac

**Fête scolaire.** — Dimanche 9 courant, une séance récréative, organisée par les maîtres de nos écoles, avec le concours des anciens élèves et élèves des écoles publiques, sera donnée, en matinée et en soirée, dans la salle de l'école de garçons.

### Arrondissement de Gourdon

**Gourdon**  
Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Dardenne qui sera ouverte après-midi lundi 10 mai courant.

**Contributions volontaires.** — Dans sa séance du jeudi 6 mai dernier, sur la proposition de M. Davidou, maire et Président, le Conseil d'administration de la Caisse d'épargne de la ville a voté, à l'unanimité des membres présents, une contribution volontaire de 1.000 fr. — C'est là un beau geste.

M. Labroue, le sympathique receveur des Indirectes de Gourdon, a également recueilli les contributions suivantes: M. Labroue, receveur des Indirectes: 50 fr.; M. Lasvignes, vérificateur: 30 fr.; M. Andrieu, vérificateur: 30 fr.; M. Griffoul, propriétaire, conseiller municipal: 20 fr.; M. Garrigues, cultivateur à Mourliac: 10 fr., ce qui forme un total de 140 fr., et ce n'est pas fini. Auparavant, le Comité n'ayant encore formé ces souscriptions volontaires spontanées sont de bonne augure pour la réussite de la contribution volontaire dans notre région.

Nous leur adressons nos vives félicitations.

M. le Dr Cabanès et la T. S. F. — Notre éminent compatriote M. le Dr Cabanès, fera une causerie le 10 mai prochain à 6 heures du soir, à la Tour Eiffel, sur le sujet suivant: «*Le rôle de l'anecdote en histoire*».

Tous les sans-filistes de la région seront heureux de l'apprendre.

**A l'abattoir.** — Au cours du mois d'avril dernier, il a été abattu 13 boeufs, 47 veaux, 85 moutons, 2 porcs donnant un poids total de 8.097 kilos de viande nette.

M. Labroue, le sympathique receveur des Indirectes de Gourdon, a également recueilli les contributions suivantes: M. Labroue, receveur des Indirectes: 50 fr.; M. Lasvignes, vérificateur: 30 fr.; M. Andrieu, vérificateur: 30 fr.; M. Griffoul, propriétaire, conseiller municipal: 20 fr.; M. Garrigues, cultivateur à Mourliac: 10 fr., ce qui forme un total de 140 fr., et ce n'est pas fini.

**Le Cirque Bureau.** — Nous apprenons l'arrivée, dans nos murs, du Grand Cirque Bureau qui, cette année, nous présentera le plus formidable spectacle qui voyage: une cavalerie de 30 chevaux, 100 artistes, 20 numéros inconnus et un numéro sensationnel qui, lui seul, ne manquera pas de faire courir toute la ville et tous les environs: «*Le cycliste et motocycliste de la mort*».

Cette attraction est plus sensationnelle que voyage en Europe.

Dans quelques jours, cette grande attraction visitera notre ville. Qu'on se le dise!

### Dégagnac

**Echos du banquet de Salviac.** — Nous sommes heureux, pour ceux qui n'assistent pas au banquet de Salviac, de pouvoir publier le passage suivant de l'éloquent discours de M. Delmas, notre distingué conseiller municipal et d'arrondissement.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire in extenso ce discours, qui a traduit les sentiments unanimes de toute la salle, fraternellement applaudis, et a valu à l'orateur une magnifique ovation de sympathie.

MM. les Ministres et MM. les membres du Parlement, M. le délégué du Préfet et M. le chef de Cabinet, et vous tous élus et citoyens de nos cantons voisins.

Les républicains du canton de Salviac tiennent à associer au souhait de cordiale bienvenue que vient de vous adresser notre ami M. Lagard, au nom des organisateurs de cette manifestation.

Ils vous remercient de l'empressement que vous avez mis à venir vous joindre à eux en cette fête de l'amitié; ils vous remercient de votre présence à ce banquet et témoignage des sentiments de solidarité républicaine qui vous animent; ils se félicitent et vous en témoignent toute leur gratitude.

Ils sont heureux de l'occasion qui leur est offerte d'adresser des félicitations particulières à M. le Ministre des Travaux publics auquel sa haute intelligence permet d'être toujours à sa place quel que soit le grand service public dont il assume la charge; M. Malvy, qu'on dépit d'une loi électorale en contradiction avec la logique et le bon sens ils persistent à le considérer comme plus spécialement leur représentant, combien ils sont heureux de le voir reprendre, même momentanément, la direction du ministère de l'Intérieur, et combien grande fut leur indignation en présence des attaques odieuses dont il fut l'objet.

Mais nous ne sommes plus aux heures sombres de la guerre, la consigne n'est plus de mise, le silence n'est plus de rigueur; Aussi au grand jour de la discussion, la mauvaise foi de vos calomniateurs, M. le Ministre, apparaît si évidente que leurs attaques ne sauraient plus vous atteindre, elles ne peuvent que vous grandir.

Recevez donc ici l'assurance de nos sympathies toujours actives.

Au nom de ces milliers de républicains, je vous adresse, mon cher docteur et ami, nos plus cordiales félicitations.

M. Lagard loua tout à l'heure avec un rare bonheur d'expression vos qualités d'esprit et de cœur; il était en la circonstance l'interprète aussi fidèle qu'éloquent de vos nombreux amis de Salviac et aussi le nôtre qui sont avec eux sur ce sujet en parfaite communion de pensée et de sentiments.

Totalement incompetent en science militaire comme en science médicale, je laisse à des voix plus autorisées le soin d'apprécier non seulement le mérite de ce discours qui vous valut la haute distinction dont vous êtes l'objet, il nous suffit, à nous profanes, de savoir que, mobilisés dès le début des hostilités, tandis que la tourmente faisait rage autour de vous, vous faisiez, vous, à votre manière, la guerre à la guerre en vous efforçant de tout votre savoir et de tout votre cœur d'apaiser les souffrances des blessés, de relever leur courage, de renouer le fil brisé de la vie dans leurs pays corps pantelants qu'on vous ramenait de la fournaise.

Et songeant aux épouses et aux mères qui grâce à vos soins ainsi dévoués qu'éclairés ont vu sécher leurs larmes, consenti aux coups meurtris dans lesquels, grâce à vous ont pu fleurir l'espérance et la joie, il n'est pas un de nous, pas un combattant, pas un homme de cœur qui n'applaudisse des deux mains à votre promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Et d'autre part, nous ne pouvons oublier, mon cher docteur, que vous êtes le conseiller général. Ici encore je laisse à d'autres le soin de dire avec quel zèle et quelle autorité vous remplissez votre mandat. La présence à ce banquet de tous les maires du canton est un témoignage de ce zèle et de cette autorité sont connus et appréciés de vos mandataires. Et ils savent que vous êtes sur le point de leur en donner, demain, une preuve nouvelle en mettant en bonne voie la si importante question de l'électrification du canton.

Mais vous avez à nos yeux un autre mérite: Chef politique du canton, vous avez su faire et provoquer les concessions nécessaires au maintien de l'union et de toutes les bonnes volontés républicaines.

Grâce à cette union, après les brillants succès des élections législatives et communales nous avons pu, aux dernières élections cantonales, vaincre si non sans gloire du moins sans péril. Les républicains du canton, mon cher docteur, vous savent gré de leur avoir ainsi permis de donner cet exemple de stricte discipline républicaine.

Et voici la circonstance de M. Delmas: Citoyens, je suis à notre ami le docteur Cambron, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur, artisan de l'Union des républicains du canton; je bois à nos éminents représentants auxquels nous faisons également pour assurer un nouveau triomphe à la République par le salut du pays également nécessaire à la paix intérieure et à la paix du monde.

**Dans les tabacs.** — M. Cambon Antonin, vérificateur de culture à Gourdon, récemment nommé chef de section à Dégagnac, a pris possession de son poste le 1er mai. Son premier contact avec les planteurs a été remarquablement impressionné ces derniers.

Nous sommes certains que les planteurs mettront de l'amour propre à faciliter sa tâche rendue quelque fois difficile par un règlement aujourd'hui suranné.

Nous adressons à M. Cambon la plus cordiale bienvenue.

**St-Germain**  
Compatriote. — Nous apprenons avec un vif plaisir que par arrêté préfectoral de la Seine notre excellent compatriote M. Joseph Buffet, de St-Germain-Bel-Air, employé à la Ville de Paris, vient d'être nommé commis d'archives au Conseil de Préfecture de la Seine.

Toutes nos félicitations à notre sympathique compatriote pour son avancement bien mérité.

**Oséiques.** — Mardi on lui ou lieu au milieu d'une nombreuse affluente de parents et d'amis les obsèques du regretté M. Verdier, directeur de l'école publique de St-Germain décédé à l'âge de 55 ans. Toutes les institutrices et instituteurs du canton et beaucoup des cantons voisins étaient venus accompagner leur collègue à sa dernière demeure. Tout St-Germain était également là montrant ainsi le grand attachement à ce maître dévoué.

Au cimetière deux discours furent prononcés l'un par M. Abbigues, instituteur à St-Germain, fidèle collaborateur du disparu et l'autre par M. Villadiou, inspecteur primaire, à Gourdon. Tous les deux dans des termes très émus retraçant la vie toute de travail et de dévouement de cet instituteur d'élite. Pendant 33 ans il s'est dévoué sans compter pour le développement intellectuel et moral de ses élèves, pour les courses, post-scolaires cours d'adultes, mutualité, etc.

Malade depuis quelque temps il ne pouvait se résoudre à abandonner ses élèves, sa chère classe.

Mais s'il était dévoué pour ses élèves il était aussi pour tous et c'est avec empressement qu'il donnait un conseil, qu'il prêtait son concours à personne ne s'est jamais refusé à lui en venir.

Il laisse le souvenir d'un bon maître, d'un conseiller dévoué, d'un époux modèle, d'un père affectueux en un mot d'un homme de bien, il légua aux siens un héritage d'honneur et de vertu.

Nous nous inclinons devant cette tombe prématurément ouverte et nous prions la famille en deuil d'égayer nos sincères sentiments de condoléance attristée.

**Concours**  
Nos chasseurs. — M. Emile Cornaire, propriétaire, a lu dans Le Fourré de la Mouline un maréchal. Un 2<sup>e</sup> a pu s'échapper. Nos sincères félicitations à cet endroit tirou.

### HEUREUSE IDÉE

Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant en versant un flacon de Quinotone dans un litre de vin de table. Instantanément vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang et guérir la faiblesse, le surmenage, l'anémie. Le flacon de Quinotone, 3 fr. 50 + 0 fr. 50 d'impôt. Pharmacie Orliac à Cahors.

## Dernière heure

### Au Maroc

#### Notre aviation effectue des bombardements massifs

L'aviation a recommencé ses opérations qu'elle avait suspendues complètement au cours des négociations, en effectuant des bombardements massifs sur les rassemblements et les centres importants ennemis.

Les troupes du groupement Est ont commencé leur mouvement dans la région de Kert, conjugué avec celui des troupes espagnoles vers Azib-de-Midar.

Le général Boichut est arrivé à Rabat venant de Sidi-Alli-Bourokba, où il a pris sur place les dispositions nécessaires en vue des futures opérations.

D'autre part, diverses tribus de la région Ouest, ayant réclamé notre arrivée chez elles, il est possible de prévoir que nous ne demeurerons pas sourds à leurs appels.

### En Angleterre

## LA GREVE GENERALE

#### « Pas de compromis » proclame le gouvernement

La British Gazette publie son troisième numéro, daté du vendredi 7 mai. Parmi les communications du gouvernement, il s'en trouve une qui débute par la phrase suivante:

« Chacun doit se rendre compte qu'en ce qui concerne la grève générale, il ne saurait être question d'un compromis, quel qu'il soit. Les pays brisera la grève générale ou bien la grève générale brisera le pays. »

#### Des bateaux arrivent

Les ports de la cité reprennent leur activité. On signale d'Harwich et de Grimsby des arrivages de bateaux danois, hollandais, belges, allemands. Les marchandises périssables qui ont été déclarées ont été expédiées à l'intérieur.

#### Sérieux désordres en Ecosse

De graves désordres se sont produits à Glasgow, dans le quartier de l'Est, où réside surtout la population. 66 arrestations ont été opérées. Il y a plusieurs blessés.

Des gens sans aveu ont mis à sac les débits de boissons et des magasins de chaussures. La police a débarrassé tout le voisinage du dépôt des tramways, qui était le centre des désordres, mais il a fallu pour cela plusieurs charges à coups de gourdins.

A Aberdeen (Ecosse), une foule évaluée à 5.000 grévistes a arrêté des tramways et brisé des vitrines. La police a chargé au bâton et a réussi à disperser la foule.

#### La convention commerciale franco-allemande

Le Conseil d'empire a approuvé toute une série de projets de lois, entre autres la convention conclue le 3 avril dernier entre les délégations commerciales française et allemande. Seuls, les députés du Brunswick, de Mecklenbourg et de la Prusse Orientale ont fait des objections à cet accord qui, à leurs avis, risque de mettre en péril l'industrie des conserves et la culture maraîchère allemandes.

#### M. Henry Bérenger sera de retour à Paris fin mai

Le départ de M. Henry Bérenger est définitivement fixé au samedi, 22 mai. Notre ambassadeur embarquera sur le Paris pour être de retour en France le 20 mai, au moment de la rentrée des Chambres et de la discussion devant le Parlement de l'accord de Washington.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

### En Allemagne

#### La question du drapeau

De Berlin. — Le Berliner Tageblatt publie aujourd'hui une consultation juridique tendant à démontrer que le cabinet, en émettant son décret sur les couleurs du drapeau allemand, a violé la constitution de Weimar.

### EN ANGLETERRE

## LA GREVE GENERALE

#### On redoute une aggravation

De Londres. — On semble redouter à Londres une aggravation des manifestations grévistes, jusqu'à présent assez anodines.

#### La situation

La situation actuelle est assez difficilement appréciable.

Le gouvernement et les Trade-Unions présentent, sous la même couleur de la vérité, des assertions totalement différentes.

#### La condition matérielle des grévistes

La condition matérielle des grévistes est la suivante:

Ils ont vécu cette semaine sur le salaire perçu la semaine dernière.

A la fin de la semaine prochaine ils toucheront une indemnité de grève de 28 schillings.

Si la grève continue, ils toucheront la même somme la semaine suivante. Mais la quatrième semaine, les secours seront plus aléatoires.

#### Les Trade-Unions du Canada au secours des chômeurs anglais

Une dépêche d'Ottawa annonce que le secrétaire des Trade-Unions canadiennes a décidé, si la grève anglaise continue encore, dans une semaine de faire appel aux fonds de tous les conseils syndicaux pour soutenir les grévistes.

#### Menaces de lock-out

On signale de province que certaines entreprises ont prévenu leurs employés que s'ils ne reprenaient pas leur travail, ils devraient se considérer comme congédiés.

### De nombreux américains débarquent en France

Le record du nombre des Américains venant villégiaturer en France a été battu aujourd'hui: quatre paquebots en ont débarqué hier: 1.800 à Cherbourg et 1.000 au Havre. Ils seront tous à Paris aujourd'hui.

### LES CHANGES

Voici les cours des changes ce matin:

Livre: 154,55.  
Dollar: 31,85.

### AVIS DE DÉCÈS

Madame Emilienne GAYRAL, née GOMBAUD; Madame veuve Alphonse GAYRAL, née FIEUZAL; les familles GAYRAL, GOMBAUD, FIEUZAL, CONSTANS, DUPAU de GINOUXEAU du VERDIER, DELFOUR, GOMBAUD, PAGES DU PORT, FAURE et DUPLAN ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

### Monsieur Henri GAYRAL

Négociant

leur époux, fils, gendre, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent, allié et ami, décédé à Toulouse, rue Peyras, n° 4, à l'âge de 53 ans, muni des sacrements de l'Eglise, et le prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu dimanche 9 mai 1926, quinze heures treize, en l'église d'Albas (Lot). On se réunira à la maison mortuaire, à la Rivière-Hauts, à Albas (Lot).

Ni fleurs ni couronnes. Il ne sera pas fait d'autre invitation.

### AVIS DE DÉCÈS

Madame Jean VIGUIÉ; Monsieur et Madame Léon VIGUIÉ, Monsieur et Madame Roger ROBERT, Mademoiselle Jeanne VIGUIÉ (en religion sœur Marie-Hélène), Mademoiselle Juliette VIGUIÉ (en religion sœur Marie BECKMANS), Mademoiselle Odette VIGUIÉ;

Monsieur André VIGUIÉ, Mademoiselle Hugette VIGUIÉ, Mesdemoiselles Jeanne et Micheline ROBERT;

Madame veuve RAYNALDY; Madame veuve RUEYRES, Monsieur et Madame AVENEL;

Monsieur et Madame Jean RUEYRES, Monsieur et Madame Paul VIELCAZALS, Monsieur et Madame Adrien REBEYROL;

Les familles VIGUIÉ, VIELCAZALS, RAYNALDY, RUEYRES, AVENEL, GRANIQUET, ROBERT, FABRE, LABARRIÈRE, MAURY, BOUDY, TALAYSSANT, MOURGUES ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

### Monsieur Jean VIGUIÉ

Décédé de la croix de guerre et de la médaille militaire

leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Paris, muni des sacrements de l'Eglise, le 4 mai 1926, à l'âge de 53 ans, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 9 courant à 10 heures très précises, à Saint-Denis-Catus.

Réunion à la gare de Saint-Denis-Catus.

Madame VIGUIÉ  
7, rue Vergniaud, LEVALLOIS-PERRET (Seine)

### LES TACHES DE ROUSSEUR

disparaissent en quelques jours, grâce à la CRÈME DES TROIS FLEURS. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45.

Dépôt à CAHORS: Pharmacie Artigue, 80, Bd Gambetta.

### Haute-là !!

Nos chaussures peuvent avoir la même apparence et coûter même prix qu'à leurs, mais vous ne trouverez nulle part la qualité et les prix que vous aurez à la CORDONNERIE GÉNÉRALE, rue Marché-Poch, 10, parce qu'elle fabrique elle-même la plus grande partie des chaussures. Visitez-la!

### VOITURES D'ENFANT

### LA PRÉSERVATRICE

à suspension souple et stable rivalisant la suspension à courroies N'achetez pas avant d'avoir vu Nos Modèles

### Motobécane

La plus simple, la plus économique des motos 2 CV. 40 km. à l'heure PRISE A L'USINE: 1.485 fr.

### AGENT RÉGIONAL

### BESSAC, CYCLES

28, QUAI DE REGOURD, A CAHORS

### ON DEMANDE

### Une Bonne sérieuse

Sachant faire Cuisine S'adresser: 8, rue Jean-Carville

### Import. Société d'assurances tous risques

### AGENTS GÉNÉRAUX

Très bonnes conditions Ecrire: Savoyarde 39, r. de Moscou, PARIS

### ON DEMANDE

### Garçon coiffeur

sachant bien faire les tailles et désirant apprendre la Coiffure pour Dames. BONS GAGES Situation d'avenir pour garçon sérieux et un Apprenti présenté par ses parents. POPYVITEN, coiffeur pour dames, CAHORS (Lot)

### SUIS ACHETEUR D'ESCARGOTS BLANCS

« dit GUILLAUME » Mmo ESTRALD, Mde légumes 2, RUE DU CHATEAU-DU-ROI (en face la Prison)

Etablissements GONCHON-QUINETTE  
A LA SAMARITAINE  
rue Georges-Clemenceau & place Galdemar - CAHORS

ACTUELLEMENT  
GRAND CHOIX DE COSTUMES  
Pour COMMUNIANTS  
MARINS - QUARTIERS-MAITRES  
& COMPLETS

PRIX  
DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

A LA SAMARITAINE  
Rue Georges-Clemenceau & Place Galdemar CAHORS

TÉLÉPHONE: 149.  
OUVERT TOUTS LES DIMANCHES  
jusqu'à MIDI



A VENDRE  
1 Fusil de chasse HAMMERLESS  
Calibre 16. - ETAT NEUF  
S'adresser au Bureau du Journal

Entreprises Générales  
Maçonnerie  
Ciment armé  
Carrelages  
Couvertures et Crépissages  
EN TOUS GENRES  
LABOUDIE frères  
Entrepreneurs  
2, rue Saint-Pierre, CAHORS (Lot)

VOULEZ-VOUS GAGNER DE L'ARGENT  
en restant chez vous? Tricotez sur machine DUBIED, mod. cat. N° 137.  
DUBIED, 190, R. Lafayette, PARIS (X<sup>e</sup>).  
Aucun frais.

MAISON seule à louer  
4 PIÈCES  
CAVE VOUTÉE  
33, rue St-Barthélemy, CAHORS

A VENDRE  
VACHES NORMANDES PLEINES  
& MOUTONS RACE CHARMOISE  
LES BOUYSSÈS, MERCUYS (Lot)

A VENDRE (bonne occasion)  
TUILES CANAL  
S'adresser  
DENEUX, négociant, DÉGAGNAC (Lot)



PHONOGRAPHES PATHÉ  
P. MEYZENC  
(Ancienne Maison Louls)  
36-38, Bd Gambetta, CAHORS  
Disques Pathé double face à partir de 6 fr. 50  
Envoi des Catalogues sur demande

BELLE VICTOIRE  
des Benjamin  
Dans la formidable randonnée les 4 BENJAMIN  
engagées se sont classées premières sans aucune pénalisation:  
1<sup>er</sup> AUBRY, torpédo, série 1.100 cm.<sup>3</sup>.  
1<sup>er</sup> BODIN, torpédo luca, 1.100 cm.<sup>3</sup>.  
1<sup>er</sup> ALLAVOINE, charrette normande, 1.100.  
1<sup>er</sup> BRAMARI, charrette normande, 1.100.  
Les Nouvelles 7 C. V. Benjamin, type «*Tour de France*», sont garanties impeccables avec tous les derniers perfectionnements.

Eclairage, Démarrage électriques  
Freins sur les 4 roues  
Agent régional:  
PRADIÉ, 18, Boulevard Gambetta, CAHORS

Agriculteurs! Jardiniers!  
ANCIENNE MAISON BERTY  
L. CALMEILLE  
SUCCESSION  
vous fait prévenir qu'il a reçu sa provision de

RHIZOMES  
dont il est seul dépositaire et vendeur pour la région de Cahors.  
Il tient aussi à votre disposition de la POTASSE D'ALSACE  
de la SOUFRE  
de la BOUILLIE LASSÈRE  
N'oubliez pas qu'il a aussi un important Dépôt de Carburé.

L. CALMEILLE, 13, rue Clément-Marot, CAHORS  
En face l'entrée des Bureaux de la Préfecture

HOTEL  
ÉTABLISSEMENT THERMAL  
DE SAUBUSSE-LES-BAINS  
Près DAX (Landes)  
Propriétaires: ANNEQUIN-LABOURE  
BAINS DE BOUES  
Guérison radicale des rhumatismes sous toutes leurs formes  
EAUX les plus chaudes de la région de Dax.  
BAINS plus naturels parce qu'ils sont pris dans la Source même émergeant du sol.  
PENSION beaucoup moins chère qu'à Dax.

Confort Moderne  
REDUCTION SENSIBLE POUR LES GENS DU LOY,  
M. ANNEQUIN, étant de Larroque-de-Arros, et voulant faire connaître son Etablissement à ses compatriotes. Ecrire pour renseignements au Directeur de l'HOTEL-DES-BAINS, à SAUBUSSE (Landes).

A VENDRE  
Tracteur Case 9/18  
Parfait état de marche  
LABARTHE, grais, PUY-LEVEQUE (Lot)

FOUDRES chêne toutes contenances  
CUVES et tous genres futaie  
POMPES A VIN JAVA  
PRESSEURS GARIN  
Seuls Dépositaires de ces marques pour la Région  
MATRIEL VINICOLE  
MM. LAMOURE & ROBERT, à PRATSSAC (Lot)

On dem. UN MÉNAGE sérieux ou homme et femme séparément (homme pour jardin, femme comme servante-cuisinière) — Bons app. — Réf. exig.  
Ecr. MAURISSANE, Costre-Nègre, Brive

### Du Choix d'un Journal Financier

Le Capitaliste qui veut assurer au mieux la sécurité et le rendement de son portefeuille a besoin, plus que jamais, d'un journal financier impartial, indépendant et parfaitement informé.

Le MONITEUR FINANCIER est l'un des vétérans de la Presse financière (68<sup>ème</sup> année d'existence). Il possède une documentation complète sur toutes les valeurs (à conserver, à vendre, à éviter).

Le MONITEUR FINANCIER donne tous les Vendredis une Cote des Valeurs, des Informations, des conseils de placement. Il se charge de la surveillance des portefeuilles et satisfait ainsi à toutes les exigences de ses Abonnés.

Le MONITEUR FINANCIER est conçu et rédigé dans un but essentiellement pratique et utilitaire: faire gagner de l'argent à ses Abonnés pour en augmenter le nombre. Il suffit de consulter la Collection du Journal pour s'en convaincre.

Le abonnement est de Frs 125, par An, mais à titre d'essai et pour permettre à tous de l'apprécier, le MONITEUR FINANCIER sera envoyé gratuitement pendant 2 mois sur simple demande.

L. E. MONTEUR FINANCIER  
26, Boulevard Magenta, 2

## Bibliographie

Abonnez-vous à  
**LA REVUE HEBDOMADAIRE**

qui publie dans son numéro du 1<sup>er</sup> mai 1926 : « Ma rencontre avec le P. Charles », par Jean Cocteau. — « La vraie liberté de l'art », par Jacques Maritain. — « Le chiffre », par Alexandre Arnoux. — Jean Racine politique : « Britannicus », par Lucien Dubouché.

ABONNEMENTS : France et Colonies : un an : 75 fr. ; six mois : 40 fr.  
L'abonnement d'un an payable en 2 fois sur demande, 40 fr. à la souscription et 35 fr. six mois après.

Spécimen gratuit.  
PLON, 8, rue Garancière. Paris. Le numéro : 2 fr.

## ETUDE

DE

**M. J.-B.-E. CONTOU**

GRADUÉ EN DROIT

**HUISSIER A CAHORS**

## VENTE

PAR

autorité de Justice

Le public est prévenu que **Dimanche 16 Mai 1926**, à 9 heures et jours suivants et toutes s'il y a lieu, à Monique, Maison Lagard, place publique, il sera procédé par autorité de Justice et par mon ministère à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets mobiliers saisis sur la tête de Monsieur LAGARD et consistant en : Glaces, Garnitures de cheminées, Tableaux, Lits, Armoires, Vaisselle, Pendules, Chaises, Fauteuils, Tables, Suspensions, Bahut, Tables de nuit, Garnitures de lit, Tables de toilette, Commodes, Grande Armoire, Montres, Chaudrons et autres objets divers.

Le prix de la vente sera payé comptant 12 0/0 en sus, et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication.

Pour placard.

Signé : CONTOU.

**HORLOGERIE SUISSE**  
**RICHARD JAKUBOWSKI**  
Horloger-Bijoutier  
1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis  
**CAHORS**

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION  
d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie  
et Orfèvrerie  
PIÈCES DE COMMANDE  
Travail soigné - Exécution rapide  
Prix modérés défont toute concurrence  
Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Perles  
Vieux Dentiers  
N. B. - Toutes les Réparations sont exécutées  
dans mon Atelier quelle que soit leur importance

## A VENDRE UNE MAISON

SITUÉE  
32, rue du Château-du-Roi, CAHORS  
(compréhension  
Rez-de-Chaussée  
2 Etages (2 Chambres à chaque étage)  
Cave et Grenier

S'adresser à M<sup>e</sup> Jean FABRE, Notaire

## VOULEZ-VOUS VENDRE

## ou

**ACHETER**  
Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'agrément  
Une MAISON - Une VILLA  
Un FONDS de COMMERCE  
ou n'importe quel Immeuble  
ADRESSEZ-VOUS A

**M. J. DELLARD**

Cabinet Immobilier

1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS

Le plus anciennement créé

R. C. G. F. M. E.

## OCCASIONS

## A L'HOTEL DES VENTES

4, rue Blanqui

Se trouve toujours un choix de Meubles d'occasion, Chambres, Salles à manger et objets mobiliers divers. - Actuellement pour les Amateurs : Quantité de Bibelots bronze, Objets d'art, Cuirre fantaisie, etc., etc.

La Maison achète meubles modernes et anciens et fait aussi des échanges.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE

Etude de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES, Licencié en droit, Avoué à Cahors, 63, boulevard Gambetta

# Vente sur Licitation

les étrangers admis

# D'UNE MAISON

sise à FUMEL, Avenue de l'Usine, avec Cour et Jardin

L'adjudication aura lieu le **VENDREDI QUATRE JUIN MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **DEUX HEURES DU SOIR**, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, par devant Monsieur le Président d'audience.

On fait savoir à qui il appartient :  
Qu'en vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors le treize novembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré et signifié tant à avoué qu'à partie.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1<sup>o</sup> Monsieur OSCAR CADEL, forgeron, demeurant et domicilié à Soturac, et de 2<sup>o</sup> Mademoiselle Maria LABROUE, célibataire majeure, demeurant et domiciliée à la Roquette, commune de Frayssinet-le-Gélat, lesquels ont pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître René BILLIÈRES, et font élection de domicile en son étude audit Cahors, boulevard Gambetta, numéro 63.

En présence ou elle dûment appelée de Madame Noémie POTARD, veuve du sieur Hugues LABROUE, demeurant et domiciliée à la Roquette, commune de Frayssinet-le-Gélat, partie collicitante, ayant Maître Jean MÉRIG pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Il sera procédé, le **VENDREDI QUATRE JUIN MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **DEUX HEURES DU**

**SOIR**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, par-devant Monsieur le Président d'audience à ces fins conmais.

A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, et en un seul lot des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté d'acquêts ayant existé entre le sieur Hugues LABROUE, quand vivait propriétaire et négociant à la Roquette, commune de Frayssinet-le-Gélat, et son épouse, la dame Noémie POTARD.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître BILLIÈRES, avoué, et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors où toute personne peut en prendre connaissance.

## DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

1<sup>o</sup> Une maison sise commune de Fumel, avenue de l'Usine, paraissant figurer sur un sol numéro

1411, section D du plan cadastral de Fumel ainsi que la cour qui lui fait suite au nord.

Cette maison est en bordure de l'avenue sur laquelle est sa façade principale. Elle a un rez-de-chaussée, un premier étage et un grenier qui pourrait faire un deuxième étage. Le rez-de-chaussée comprend un corridor et quatre chambres ou cuisine pourvues de cheminées. Le premier étage se compose aussi de quatre chambres ou cuisine, ayant chacune sa cheminée et d'une petite pièce de débarras ouvrant sur le pailier de l'escalier. Chaque pièce de la maison est éclairée au sud ou au nord par une fenêtre.

Dans la cour, au nord-est, un puits et de petites constructions. Le tout est placé entre l'avenue de l'Usine et la voie ferrée et confronte en outre à propriétés Lassaque et Calassou ou leurs ayants droit.

2<sup>o</sup> Une terre sise au lieu de Pons, même commune, paraissant figurer sous le numéro 1410 de la même section et plan (sans garantie) pour une surface de six ares trois centiares, alors qu'elle paraît avoir douze ares environ, placée à son nord, entre le chemin de Pons et la voie ferrée, et confrontant en outre au levant et couchant à propriétés Esparnac et

Devillars ou leurs successeurs. Cette terre est actuellement en jardin pour les locataires du restaurant des immeubles.

Nota. - La maison ci-dessus est actuellement occupée en partie, suivant baux verbaux, par deux locataires au mois, payant à terme échu : Madame Florenty et Monsieur Murgis. - Reste un appartement libre.

## MISE A PRIX

Les immeubles précités seront mis en vente en un seul lot sur mise à prix de dix mille francs, ci .. 10.000 fr.

## FACULTÉ DE BAISSER

LA MISE A PRIX

Aux termes du jugement ordonnant la vente, Monsieur le Président d'audience est autorisé à baisser indéfiniment la mise à prix au cas où il ne surviendrait pas d'enchère sur celle ci-dessus fixée.

## PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris les frais de partage et la remise proportionnelle due aux avoués seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix d'adjudication, dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître BILLIÈRES, avoué.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 8 mai 1926.

L'avoué poursuivant,  
R. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le mai 1926, folio . case . Reçu : trois francs soixante centimes.

Le receveur,  
Signé : PONCHARRAU.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître René BILLIÈRES, avoué poursuivant, ou à Maître Jean MÉRIG, avoué collicitant, lesquels, comme tous autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

Cahors, Imp. COUSSLANT.

Étude de M<sup>e</sup> SERINDOU, avoué à Figeac, rue Séguier, successeur de M<sup>es</sup> ALANCHE et BODIN

# VENTE SUR LICITATION

à suite de surenchère du sixième

# D'UN CORPS DE BIENS

sis à Lafagette, commune de Prendeignes  
canton Est de Figeac

L'adjudication aura lieu le **VENDREDI VINGT-UN MAI MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **QUATORZE HEURES** à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, au Palais de Justice, à Figeac

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur pied de requête collective, en chambre de conseil, par le Tribunal civil de Figeac, à la date du huit octobre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré,

Il sera :

Aux requêtes, poursuites et diligences de : 1<sup>o</sup> Monsieur Frédéric LAMANILEVE, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), poursuivant la vente et surenchérisseur ; 2<sup>o</sup> Monsieur Henri LAMANILEVE, propriétaire-cultivateur, demeurant à Lafagette, commune de Predeignes, poursuivant la vente et adjudicataire surenchéri ; 3<sup>o</sup> Madame Aurélie VERNIERE, sans profession, veuve du sieur Jean LAMANILEVE, demeurant à Saint-Ouen (Seine), rue Eugène-Berthon, numéro 76, agissant tant en son nom personnel, s'il y a lieu, que comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur, René LAMANILEVE, issu de son mariage avec feu Jean LAMANILEVE ; 4<sup>o</sup> Monsieur Louis MONTILLET, propriétaire-cultivateur, demeurant au Fraysse, commune de Lissac, agissant comme mandataire spécial de la dame Maria CALMEJANE, son épouse, internée à la maison de santé de Leyme.

Tous les sus-nommés poursuivant

la vente, ayant Maître SERINDOU pour avoué constitué demeurant à Figeac, rue Séguier,

agissant, Frédéric LAMANILEVE comme héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de sa mère, la dame Mélanie LAVERGNE, veuve LAMANILEVE, de conjus ; le mineur LAMANILEVE, comme héritier bénéficiaire seulement de la dite dame, sa grand-mère paternelle, et sous réserve par Monsieur MONTILLET, ses qualités, au nom de la dame Maria CALMEJANE, sa femme, de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire seulement la succession de la dame Mélanie LAVERGNE, mère de cette dernière.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur DELFAU Albert, marchand de vins, demeurant à Paris, boulevard Diderot, numéro 7, « pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur René LAMANILEVE, sus-nommé », n'ayant pas d'avoué constitué,

Il sera procédé à la vente et adjudication au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, au Palais de Justice de Figeac, le **VENDREDI VINGT-UN MAI MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, à **QUATORZE HEURES**, des immeubles ci-après désignés.

## DÉSIGNATION

DES

immeubles à vendre

1<sup>o</sup> Un enclos, composé d'une maison d'habitation comprenant cuisine et chambre, au rez-de-chaussée, cave en-dessous et grenier au-dessus, avec grange attenante, d'un four et fournil, d'un séchoir avec étables, le tout bâti en pierres, couvert en tuiles, d'un jardin, d'un puits, d'une cour ou pâture, et d'un pré sur le derrière, le tout d'un seul tenant, sis au village de Lafagette, commune de Predeignes, canton est de Figeac, confrontant dans son ensemble à chemin public, maison Destruel, propriété Destruel et chemin d'exploitation, le tout paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune de Predeignes, sous les numéros 744, 745 et 746, section C, pour une contenance de seize ares, quatre-vingts centiares ;

2<sup>o</sup> Un immeuble en nature de chènevière, prés, bois, châtaigneraie et terre, appelé « le Pichet », sis dans les dépendances du village de Lafagette, commune de Predeignes, paraissant figurer, sous les numéros 758 et 759, section C, du plan cadastral de la dite commune pour une contenance de quarante-quatre ares cinquante centiares, confrontant dans son ensemble à chemin public, à chemin d'exploitation et à propriété Destruel ;

3<sup>o</sup> Deux petits immeubles en nature de prés ou pâtures séparés

par un chemin d'exploitation, appelé « Lafagette », sis dans les dépendances du village de ce nom, commune de Predeignes, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune, sous les numéros 782 p., 786, 787, section C, pour une contenance de dix-neuf ares, quatre-vingt-dix centiares, confrontant dans son ensemble à propriétés Bedou, Bouscarrel et à chemin d'exploitation ;

4<sup>o</sup> Un pré appelé « Le Lourou », sis dans les dépendances du dit village de Lafagette, commune de Predeignes, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 753 p., pour une contenance de soixante ares, confrontant à propriétés Destruel, Lagarrigue, Bedou et à l'article ci-dessus désigné, appelé le Puchet ;

5<sup>o</sup> Un immeuble en nature de terre labourable et bois, châtaigneraie, appelé « Pech-Lagache », « Bois-Grand » et « Pierre-Longue », sis dans les dépendances du village de Lafagette, commune de Predeignes, paraissant figurer au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 664 p., 649 et 655, section C, pour une contenance totale de un hectare, vingt-neuf ares, vingt centiares, confrontant dans son ensemble à propriétés Sénézeignes, Monnal, Bouscarrel, Labro, Lagarrigue et à chemin d'exploitation ;

6<sup>o</sup> Un immeuble en nature de bois, châtaigneraie, appelé « Le Plantadis », sis dans les dépendances du dit village de Lafagette, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Predeignes sous le numéro 706 de la section

C, pour une contenance de neuf ares, dix centiares, confrontant à propriétés Antraygues et à chemin d'exploitation de tous autres côtés ;

7<sup>o</sup> Un immeuble en nature de bois, châtaigneraie ou bruyère, appelé « Le Moulinou », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Predeignes sous le numéro 694, section C, pour une contenance de cinquante-sept ares, dix centiares, confrontant à chemin d'exploitation et à propriétés Latapie, Destruel, Lagarrigue et Bouscarrel ;

8<sup>o</sup> Un immeuble en nature de pré et terre labourable, appelé « Four Cayreignes », sis dans les dépendances du village de Lafagette, commune de Predeignes, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Predeignes sous les numéros 815, 816, 817, de la section C, pour une contenance totale de soixante-neuf ares, vingt centiares, confrontant dans son ensemble à chemin public, propriétés Salesses, Bonnarel, Gratiat, Bedou, Lagarrigue et Bouscarrel ;

9<sup>o</sup> Un immeuble en nature de taillis, ou bruyères, formant deux parcelles séparées par la propriété Salesses, appelé « Les Soules », paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Predeignes, sous les numéros 834 et 836, de la section C, confrontant dans leur ensemble à propriétés Lagarrigue, Fournant, Gratiat et à un ruisseau, propriété Salesses, au milieu, comme il est dit ci-dessus.

Les immeubles ci-dessus dési-

gnés dépendent de la succession de la dame Mélanie Lavergne, quand vivait, veuve en premières noces du sieur Romain Calmejane et en deuxième nocces du sieur Julien Lamanileve, demeurant et domiciliée au village de Lafagette, commune de Predeignes, où elle est décédée le dix-huit mars mil-neuf cent vingt-cinq.

Ces immeubles ont été vendus sur licitation, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, par devant Monsieur DUPUY, juge-commissaire, à la date du vingt-trois avril mil neuf cent vingt-six, au profit de Monsieur Henri LAMANILEVE, sus-nommé, qui en a été déclaré attributaire, moyennant la somme de dix mille francs.

Mais, par acte fait au greffe du Tribunal civil de Figeac, en date du premier mai mil neuf cent vingt-six, Monsieur Frédéric LAMANILEVE, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ayant Maître SERINDOU pour avoué, a déclaré surenchérisseur du sixième le prix des dits immeubles et l'a porté à la somme de onze mille six cent soixante-dix francs, outre les charges.

En conséquence de cette surenchère, les immeubles dont s'agit seront exposés de nouveau sur enchères, à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, le **VENDREDI VINGT-UN MAI MIL NEUF CENT VINGT-SIX**, sur la mise à prix de onze mille six cent soixante-dix francs, montant de la surenchère, ci ..... 11.670 fr.

Le cahier des charges dressé par Maître SERINDOU, avoué poursuivant, pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Les frais faits pour parvenir à la vente seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix ; ceux de surenchère du sixième, les frais de toute nature pour parvenir à la vente seront aussi payés par l'adjudicataire sur surenchère, en diminution du prix, jusqu'à concurrence de la somme existant entre la première et la deuxième adjudication et au cas d'insuffisance, en sus du prix, pour le surplus.

Avertissement est en outre donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard, en l'étude, à Figeac, par l'avoué soussigné poursuivant la vente, le trois mai mil neuf cent vingt-six.

Signé : SERINDOU, avoué.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître SERINDOU, avoué, poursuivant la vente, en son étude, sise rue Séguier, à Figeac.

CAHORS, IMPRIMERIE COUSSLANT.